

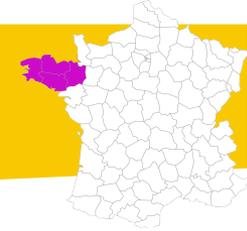
Table Ronde 1

# QUELS MONTAGES FINANCIERS POUR PASSER AU TRÈS HAUT DÉBIT ?

HYPOTHÈSES DE FINANCEMENT DES PROJETS ACTUELS

Patrick VUITTON  
Délégué général - AVICCA

- PLANS DE FINANCEMENT : MOBILISER TOUS LES ÉCHELONS
- FSN : PAS ASSEZ DE PÉRÉQUATION NATIONALE
- RECETTES PROPRES : UN CONSENSUS ?
- EUROPE : AUSSI BIEN QUE POUR LA PHASE ACTUELLE ?
- AUTRES LEVIERS : DIMINUER LES BESOINS DE FINANCEMENT PUBLIC ?



## ■ Une projet global, une première phase de 400 M€ :

- 340 M€ pour 170 000 prises FTTH en zone urbaine hors AMII et en zone rurale
- 30 M€ pour la collecte et la desserte de points spécifiques (services publics...)
- 30 M€ pour monter en débit sur 200 sous-répartiteurs

## ■ Hypothèses de financement :

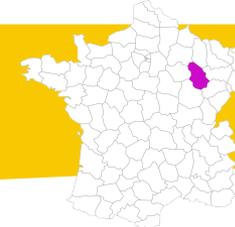
- Recettes propres 80 M€
- Subventions 320 M€
  - Région + départements + EPCI 178 M€
  - FSN /FANT 62 M€
  - Europe 80 M€



■ **Projet :**

- 659 000 prises en ZIIP postérieures à 2015 sont supposées être réalisées par les opérateurs (bien que déficitaires avec les critères actuels)
  - 61 000 prises en habitat dispersé hors ZIIP ne sont pas traitées en FTTH
- ➔ Action publique sur 611 000 prises FTTH en habitat groupé hors ZIIP

|   | Coût brut       | Coût net<br>(déduction des recettes) | Subvention FSN mobilisable | Coût restant à répartir entre les collectivités |
|---|-----------------|--------------------------------------|----------------------------|---|
| Collecte et desserte des sites stratégiques               | 170 M€          | ~170 M€                              | 168 M€                     | 482 M€  |
| <i>Dont liaisons d'interconnexion Aix-Gap, Digne-Nice</i> | 15 M€           | ~15 M€                               |                            |   |
| Desserte FTTH   | 580 M€          | 430 M€                               |                            |   |
| Plan de montée en débit                                   | 50 M€           | 50 M€                                |                            |   |
| Subv. équipement satellitaire (hyp: 2 Mbits)              | 3,5 M€          | 3,5 M€                               | 1,3 M€                     | 2,2 M€  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>803,5 M€</b> | <b>653,5 M€</b>                      | <b>169,3 M€</b>            | <b>484,2 M€</b>                                 |



- 62 % des lignes hors zone AMII. Première phase publique en deux volets
  - Volet « modernisation des réseaux filaires »
    - Collecte NRA, SR et points hauts/fibre pour les zones d'activités et services publics/montée en débit
    - 30,4 M€, recettes propres 1,1 M€ (co-construction)

| Conseil général | État (FSN) | Région Champagne Ardenne | GIP Haute-Marne | FEDER |
|-----------------|------------|--------------------------|-----------------|-------|
| 23,6 %          | 19,4 %     | 23,6 %                   | 30 %            | 3,4 % |

- Volet FTTH

- CC Langres, 8 500 habitants, 4 250 prises résidentielles et professionnelles
- 5,22 M€, recettes propres 1,7 M€

| Conseil général | État (FSN) | Région Champagne Ardenne | GIP Haute-Marne | Commune de Langres |
|-----------------|------------|--------------------------|-----------------|--------------------|
| 20 %            | 41,8 %     | 16,65 %                  | 16,65 %         | 5 %                |

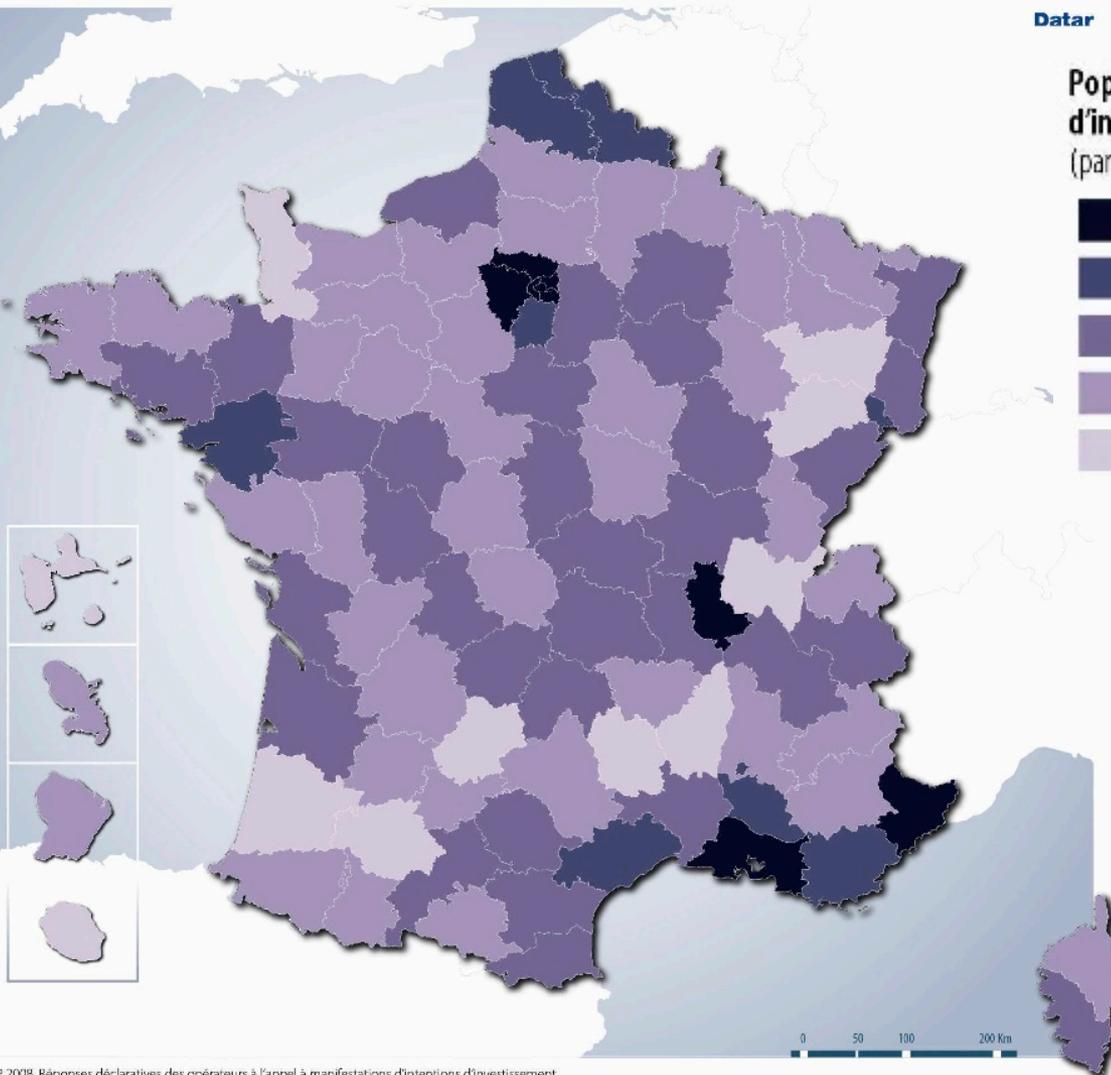
- Deux autres phases permettront d'atteindre 90 % de FTTH
- 78 M€ supplémentaires de subvention publique

# LES OPÉRATEURS ONT DÉCLARÉ DES INTENTIONS D'INVESTISSEMENTS COUVRANT DE MOINS DE 20 À PLUS DE 80 % DE LA POPULATION/DÉPARTEMENT

Aménagement  
Numérique

Datar

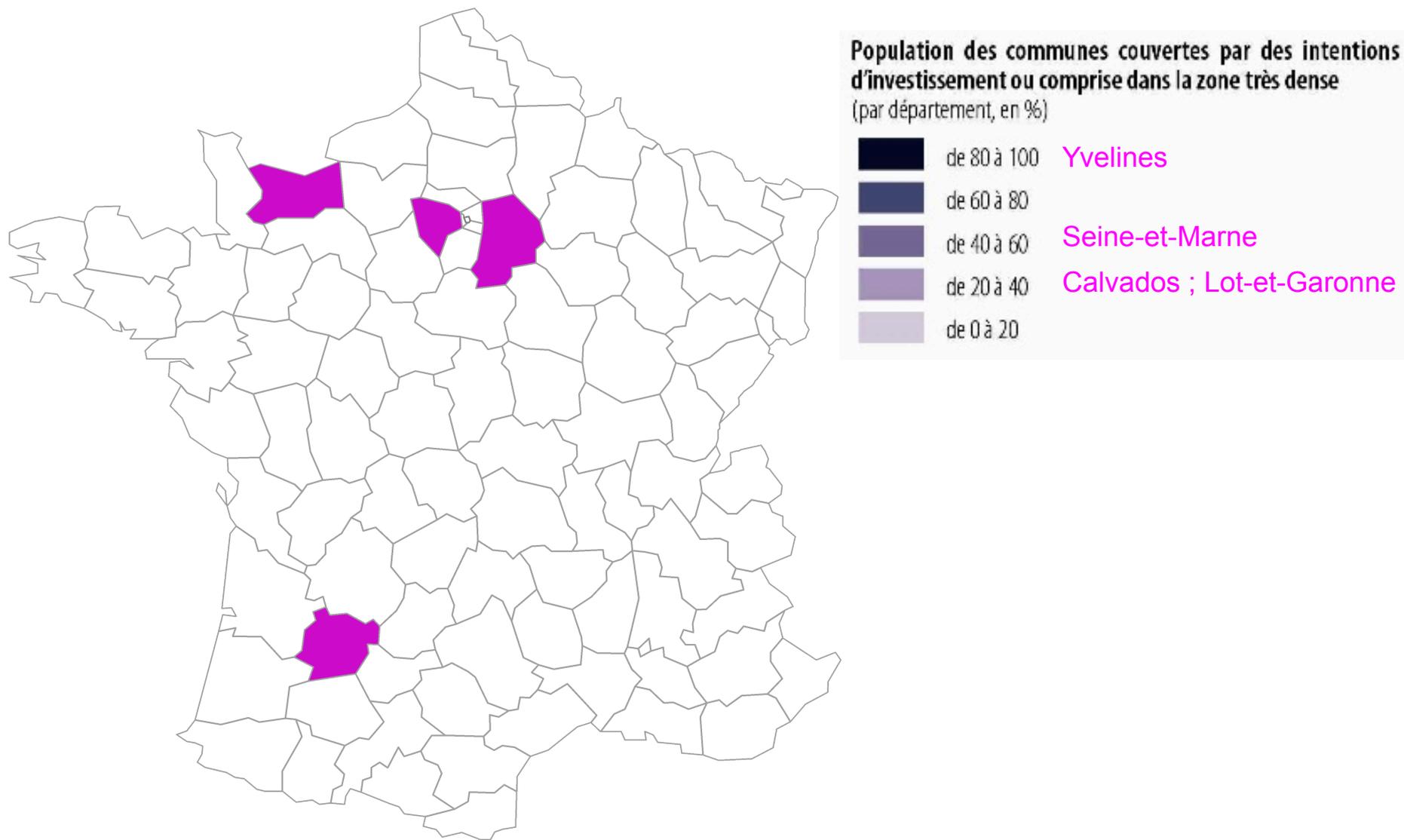
Population des communes couvertes par des intentions  
d'investissement ou comprise dans la zone très dense  
(par département, en %)



Source : Datar



# ACTION PUBLIQUE : DE MOINS DE 20 % À PLUS DE 80 % DE LA POPULATION



- Le soutien du FSN varie de 33 % (première couronne parisienne) à 45,8 % (Creuse), au lieu d'être modulées suivant l'effort public par habitant dans un rapport de 1 à 4
- Un plafond d'aide à la prise diminue en fait la part nationale d'aide et supprime la modulation théorique :
  - Phase 1 des SDTAN
    - Vaucluse 18 % (34,7 % théorique)
    - Haute Marne 21,7 % (41,7 % théorique)
    - Haute Saône 17 % (42,4 % théorique)
  - Programme total des SDTAN avec les règles du FSN (inconnues du FANT)
    - Bretagne 19,4 %
    - PACA 21 %
- La DATAR et la DGCIS ont commandé une étude sur les coûts et revenus, département par département, livrable cet été. Le rendu sera-t-il public ? Y aura-t-il une nouvelle règle du jeu pour le FSN sur des bases plus objectives et une mise en place du FANT assurant les aides à long terme ?

## Déclaration commune

**B. Le Maire, E. Besson, R. Ricol**  
**27 avril 2011**

- Des prêts pourraient « être accordés aux exploitants de réseaux d'initiative publique (RIP FTTH) intervenant dans le cadre d'un partenariat public-privé (DSP ou contrat de partenariat) en dehors des zones d'initiative privée ».

## Appel

**à manifestation d'intérêt**  
**31 janvier 2012**

- Doté de 300 M€, il permet aux opérateurs de bénéficier de prêts de longue maturité (jusqu'à 15 ans)
- L'AMI exclut explicitement « l'investissement des partenaires privés des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique ».

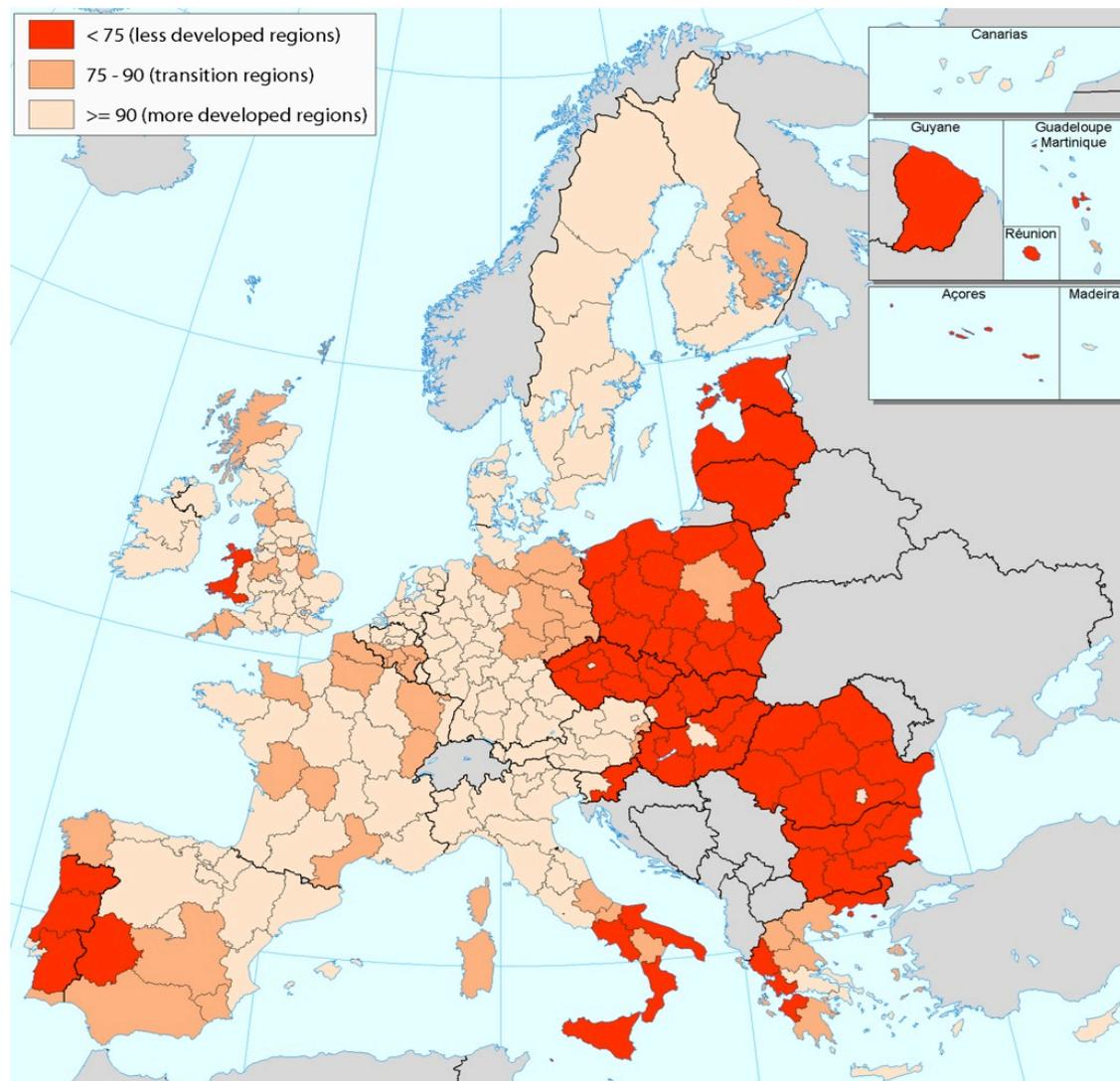
- Les plans de financements des collectivités prévoient :
  - **Montée en débit : recette nulle**
  - **FTTH : 400 €/prise** pour la partie mutualisée, en IRU, avant raccordement
- Ces hypothèses sont validées par l'État dans l'examen des dossiers au FSN et semblent donc faire consensus entre État, collectivités et opérateurs
- Mais de lourdes interrogations subsistent :
  - Pour la montée en débit sur cuivre : aide d'État compatible ?
  - Pour le FTTH :
    - A ce jour, les FAI n'ont pas souscrit aux premières offres de co-investissement *ab initio* en zone moins dense
    - Inversement on peut s'interroger sur une augmentation possible des recettes, au moins les premières années, en misant plutôt sur des offres activées

| Projet                    | Investissement global | Investissement public | Subvention Feder | Part du Feder |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|---------------|
| ADN                       | 96 M€                 | 50 M€                 | 14 M€            | 28,0%         |
| Bourgogne                 | 19 M€                 | 13 M€                 | 4 M€             | 30,8%         |
| CC Marenne Adour Côte Sud | 13 M€                 | 7 M€                  | 3 M€             | 42,9%         |
| Niverlan                  | 42 M€                 | 26 M€                 | 4 M€             | 15,4%         |
| La Réunion                | 39 M€                 | 28 M€                 | 12 M€            | 42,9%         |
| Charente                  | 7 M€                  | 5 M€                  | 1 M€             | 20,0%         |
| Ariège                    | 30 M€                 | 25 M€                 | 9 M€             | 36,0%         |
| Charente-Maritime         | 50 M€                 | 27 M€                 | 7 M€             | 25,9%         |
| CC Loire-et-Nohain        | 3 M€                  | 2 M€                  | 1 M€             | 50,0%         |
| Lot-et-Garonne            | 6 M€                  | 4 M€                  | 2 M€             | 50,0%         |
| Meuse                     | 11 M€                 | 7 M€                  | 2 M€             | 28,6%         |
| Rennes Métropole          | 22 M€                 | 7 M€                  | 2 M€             | 28,6%         |
| Grand Rodez               | 6 M€                  | 3 M€                  | 1 M€             | 33,3%         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>344 M€</b>         | <b>204 M€</b>         | <b>62 M€</b>     | <b>30,4%</b>  |

- En 2010, dans le cadre de la relance, 30 M€ du FEADER ont été attribués à des projets de RIP en zone rurale
- Bretagne : le Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 a été révisé à l'été 2011 pour réserver 21,9 M€ de FEDER sur le déploiement du THD

- Les discussions majeures portent sur l'ensemble du budget européen sur la période 2014-2020
- En parallèle, la Commission a présenté des propositions ; les infrastructures de communication électronique font partie des priorités et pourraient être éligibles à plusieurs fonds :
  - FEADER... mais le volet agricole sera très sollicité
  - FEDER... mais les régions françaises seront inéligibles ou éligibles à des taux plus faibles que précédemment
  - MIE (CPE)... mais il s'agira davantage de mécanismes financiers que de subventions
- L'AVICCA a alerté les parlementaires européens sur la prochaine période

# LA PLUPART DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES N'AURONT PLUS DROIT AU FEDER



## ■ Régulation et réglementation

- Boucle locale (globalement rentable !) : augmentation des coûts d'accès au cuivre ; minimum de débit dans le service universel avec attribution fine (liée aux SDTAN) ; délais allongés pour la complétude des zones arrières de PM en zone rurale...
- Collecte : régulation géographique ; accès aux fourreaux de FT au-dessus des NRA à un tarif orienté vers les coûts ; collecte normalisée en FH pour les petits NRA/NRO
- Concurrence : favoriser l'émergence sur la fibre de nouveaux FAI grand public (offres activées...) et opérateurs pour les professionnels (fixe/mobile...)

## ■ Industrialisation

- Spécifications communes sur les réseaux (Référentiels Fibre Communs...), gains de productivité et effets d'échelles si les commandes augmentent et sont stables...

## ■ Péréquation locale

- S'il était possible de bénéficier de subventions nationales sur la partie non rentable de « projets intégrés », une péréquation locale diminuerait les besoins de financement public

## ■ Utilisation de la 4G/LTE dans la bande 800 MHz

- Contrairement à l'Allemagne, la France n'a pas imposé d'obligations sur la couverture mobile là où les débits du fixe étaient insuffisants. Revenir sur les licences ?

## ■ Augmentation des revenus à moyen/long terme

- L'évolution des usages créera une demande qui aura des effets positifs (possibilité de prise en charge par l'utilisateur final d'une part plus importante du coût de raccordement via des FAS, accélération du basculement vers la fibre, compétition entre opérateurs pour satisfaire cette demande permettant de mieux valoriser les réseaux...)
- Possibilité de faire contribuer les offreurs de service sans porter atteinte à la neutralité d'internet ?

■ ...